

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville www.villaz.fr – sous la rubrique « La Mairie » - « Décisions municipales »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 9 Mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions principalement auprès du conseil départemental et de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la

section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes sont stables à l'instar des aides de l'Etat en constante diminution depuis 2019. A titre de comparaison, la commune a perçu au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement :

Recettes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
74111 - DGF	162.789	170.023	160.809	160.211	173.862	185.329 €

Il existe **trois principaux types de recettes pour une commune** :

- Les impôts locaux (Recettes BP 2026 : 1.190.000 €)

Recettes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
73111 Contributions directes	1.202.331	1.177.151	868.149	800.174	894.766	750.038 €

- Les dotations versées par l'Etat (cf. point suivant)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Recettes cantine (BP 2026 : 243.000 €)

Recettes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
7067 Cantine scolaire	242.022,11	241.660 €	224.152 €	217.440 €	179.265 €	138.833 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Section de Fonctionnement (montants en Euros)

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	1.382.316
012 Charges de personnel	1.226.100
014 Atténuation de produits	53.000
65 Autres charges de gestion courante	268.730
66 Charges financières	77.700
68 Dotation provisions	5.000
023 Virement de section	5.070.620,12
042 Opération d'ordre entre sections	143.273,92
TOTAL	8.226.740,04

RECETTES	
002 Excédent de fonctionnement reporté	5.111.878,04
013 Atténuation de charges	25.500
70 Produits des services du domaine	314.700
73 Impôts et taxes	731.014
731 – Fiscalité locale	1.280.100
74 Dotations et participations	568.543
75 Autres produits de gestion courante	175.000
76 Produits financiers	5
77 Produits exceptionnels	
042 Opération d'ordre entre sections	20.000
TOTAL	8.226.740,04

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *concernant les ménages*

Taxes	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière Propriété Bâtie	10%	12%	12 %	12 %	12%	12%
<i>Transfert part départementale</i>	12.03%	12,03 %	12.03 %	12.03 %	12.03%	12.03%
Soit TFPB	22.03%	24,03%	24.03 %	24.03 %	24.03%	24.03%
Taxe Foncier Non Bâti	48.42 %	50,42%	50.42 %	50.42 %	50.42%	50.42%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **1.190.000 €**

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat au budget 2026 s'élèveront à :

- Au titre de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) : **162.789 €**
- Au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **0 €**

A titre de comparaison, la commune a perçu :

Recettes	2025	2024	2023	2022	2021	2020
74111 DGF	162.789	160.000	160.809	160.211	173.862	185.329
74121 DSR		0	116.130	160.553	149.153	146.277

II. La section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,

d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites *patrimoniales* telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les *subventions d'investissement* perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	
10 Dotations, fonds, divers et réserves	
16 Remboursement d'emprunts et dettes	271.000
20 Immobilisations incorporelles	169.843,96
21 Immobilisations corporelles	2.248.723,31
23 Immobilisations en cours	2.787.975,95
040 Opération ordre entre sections	20.000
041 Opération ordre à l'intérieur de la section Inv.	50.000
001 – Solde exécution reporté	
TOTAL	5.547.543,22

RECETTES	
001 Solde d'exécution reporté	19.530,24
021 Virement de la section de fonctionnement	5.070.620,12
024 Cessions	
10 Dotations, Fonds divers et réserves	305.000
13 Subvention d'équipement.	788.140,20
16 Emprunts	1.700
041 Opération ordre à l'intérieur de la section Inv.	50.000
040 Opération ordre de transfert entre sections	143.273,92
TOTAL	6.378.264,48

c) Les principaux projets d'investissement de l'année 2026 inscrits au budget pour un montant de 2.787.975,95 € (Chp 23) et de 2.848.723,21 € (Chp 21) sont les suivants sans que cette liste soit exhaustive :

- Crèche : solde de l'opération
- Mise en accessibilité des toilettes publiques
- Rénovation thermique de la salle d'animations
- Travaux de voirie route du Grand Nant et chemin rural des Mouilles à Chez Coquard suite affaissement de chaussée

- Eclairage public
- Mise en conformité traitement de l'air et confort été Groupe scolaire 4
- Extension du cimetière
- Aménagement extérieur du CTM
- Sécurisation Pont de Grattepanche
- Voie douce Naves/Villaz

d) Les subventions d'investissements prévues :

Des dossiers de demande de participation financière seront présentés au cours de cet exercice budgétaire auprès de l'Etat (Dotation des Equipement des Territoires Ruraux), du Département (CDAS) et de la Région

Des recettes ont été inscrites au BP 2026 pour 787.140 €, au regard des différentes notifications reçues.

Ainsi, la commune percevra notamment des subventions au titre des projets suivants :

- Construction d'une crèche au Cruets de la CAF - de la région et du Département
- Sécurisation de l'accès des cascades du Département
- Rénovation énergétique de la salle des Fêtes – du Département et de la Région

e) Emprunt :

La section d'Investissement permet de financer les investissements inscrits au BP 2026, par conséquent la commune n'aura pas recours à l'emprunt.

De plus, elle a fait le choix d'inscrire au BP 2026 des projets suffisamment avancés pour permettre un taux de réalisation satisfaisant au regard de la charge de travail des services et cohérent avec les recettes inscrites au budget tout en permettant le maintien d'une trésorerie saine jusqu'à la fin du mandat.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Synthèse du budget 2026 :

Dépenses de fonctionnement 8.226.740,04 €	Recettes de fonctionnement 8.226.740,04 € <i>Dont 5.111.878,04 € de résultat 2025 cumulé</i>
Dépenses d'investissement 5.547.543,22 €	Recettes d'investissement 6.378.264,48 € <i>* virement de la section de fonctionnement : 5.070.620,12 €</i>


b) Etat de la dette

Au BP 2026, les montant détaillés ci-après ont été inscrits :

Annuités 2026 : 337.000 €
Dont capital 260.000 €
Dont intérêts 77.000 €

Fait à Villaz, le 19 MAR. 2026

Le Maire,


Christian MARTINOD